



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

22 JUIN 2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-083**

Domaine : 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Tableau des effectifs au 01.01.2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1995 portant statut général de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la FPT en son article 34 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2022-02-001 instituant les Lignes Directrices de Gestion de la commune de Quillan;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 31 mai 2023;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs suite aux changements de grade intervenus en 2022, le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 doit être réactualisé et approuvé par le conseil municipal. Ce tableau, ci annexé, figurera au budget primitif 2023.

Considérant que seul le conseil municipal est compétent pour fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

M. Le Président demande au conseil municipal :

1. D'approuver le tableau, selon la nouvelle présentation, des effectifs ci-annexé.
2. Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront imputés en section de fonctionnement du BP 2023.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL

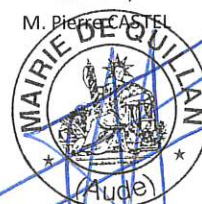


Tableau des effectifs sur la base des fiches de Paye au 1^{er} janvier 2023

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS			
			Pourvus	Non pourvus	Temps non complet	Equivalent Temps plein
Directeur General des services de 2000 à 10000 habitants	A	1	1	0	0	1
Attaché	A	1	1	1	0	1
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	B	1	1	0	0	1
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1	1	0	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	3	3	0	0	3
Adjoint administratif	C	4	4	0	1	3,86
Sous-total		10	10	2	1	9,86 ETP

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur	A	1	0	1	0	0
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	1	0	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	0

Agent de Maîtrise Principal	C	3	3	0	0	3
Agent de maîtrise	C	8	8	0	1	8,81
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	7	7	0	4	5,65
Adjoint technique	C	8	8	0	0	8
Sous-total		27	27	2	5	26,46 ETP

FILIERE CULTURELLE

Assistant D'enseignement artistique et culturel	B	1	1	0	0	1
Sous-total		1	1	0	0	1 ETP

FILIERE SPORTIVE

Educateur APS Principal 2ieme classe	B	0	0	0	0	0
Educateur APS Principal 1 ^{er} classe	B	2	2	0	0	2
Educateur APS	B	0	0	0	0	0
Sous-total		2	2	0	0	2 ETP

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 2ieme classe	C	1	1	0	1	0,69
Sous-total		1	1	0	1	0,69 ETP

POLICE MUNICIPALE

Brigadier-Chef Principal	C	2	2	0	0	2
Brigadier	C	0	0	0	0	0
Sous-total		2	2	0	0	2 ETP

SOUS-TOTAL TITULAIRE	43	43	2	7	42,01 ETP
-----------------------------	-----------	-----------	----------	----------	------------------

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC						
Adjoint administratif Territorial	C	4	4	0	2	3,25
Adjoint Technique territorial	C	16	16	3	9	11,94
SOUS -TOTAL		20	20	3	11	15,19 ETP

CONTRACTUELS – CHANTIER D'INSERTION DE DROIT PRIVE						
Adjoint Technique Territorial	C	12	11	1	11	8,17 ETP
SOUS -TOTAL		12	11	1	11	8,17 ETP

TOTAL GENERAL		75	74	8	29	65,37 ETP
----------------------	--	-----------	-----------	----------	-----------	------------------

Source : Service du Personnel.

2023-083**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-06-22T17-01-26.00 (MI245887704)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-083-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** PERSONNEL COMMUNAL : Tableau des effectifs au 31.03.2023.**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Fonction publique territoriale**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-083.PDF](#)

Préparé	Date 22/06/23 à 17:01	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Transmis	Date 22/06/23 à 17:01	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Accusé de réception	Date 22/06/23 à 17:25	